



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 30 mars 2020

Les services de l'État dans le Var sont pleinement mobilisés pour les personnes les plus vulnérables.

Dans le contexte sanitaire lié à la propagation du Covid 19 et suites aux mesures de confinement prises par le gouvernement, les services de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) en lien avec ses opérateurs, ses partenaires associatifs et l'ARS se mobilisent :

- **pour offrir aux sans-abris des solutions de confinement** : un recensement du nombre de sans-abris sur le territoire varois en lien avec le SIAO 115 et les équipes mobiles a permis de faire une estimation des besoins et mobiliser les hôteliers et d'autres opérateurs notamment le centre communal d'action sociale (CCAS) du groupe EDF de Giens.

L'objectif est double : augmenter la capacité d'accueil tout en garantissant un accès facilité à l'alimentation et maintenir les personnes accueillies dans le cadre de la période hivernale sur les 60 places ouvertes spécifiquement pour la période hivernale, jusqu'au 31 mai 2020. Les structures d'accueil se sont organisées pour prévoir des protocoles d'isolement des éventuels malades au sein des structures tout en garantissant la protection de leurs salariés.

- **pour maintenir les ménages menacés d'expulsion dans leur logement** jusqu'au 31 mai 2020, comme le prévoit l'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la prolongation de la trêve hivernale.

- **pour la prise en charge médico-sociale des sans-abris atteints de Covid-19**, mais dont l'état de santé ne nécessite pas une hospitalisation, au sein de centres d'hébergements spécialisés. A ce jour, un centre a été identifié sur la métropole

**Service de la  
communication interministérielle  
de l'État en département**

1

Toulon Provence Méditerranée (TPM). Les négociations sont en cours avec l'agence régionale de santé (ARS) et les partenaires associatifs notamment la Croix Rouge, l'ordre départemental des médecins, l'ordre départemental des infirmiers, pour permettre l'armement de ce centre, l'affectation du personnel médical et paramédical et l'accompagnement des personnes hébergées.

- **pour le renforcement d'une veille sociale et paramédicale** au plus près des personnes à la rue. Deux infirmiers et un étudiant en médecine vont rejoindre les deux équipes mobiles précarité santé de Draguignan et TPM et l'équipe Promosoins Var Estérel.

- **pour le maintien de l'aide alimentaire** : dès le début de la crise, une réunion s'est tenue sous la présidence du préfet du Var avec l'ARS, la DDCS et les opérateurs sociaux pour évaluer leur capacité à assurer la continuité de leurs services et prendre en compte leurs difficultés.

- **pour le suivi social des personnes vivant dans des campements** : les partenaires associatifs de la DDCS identifient les campements et s'assurent de la bonne compréhension des mesures de confinement par ces populations. Des fiches relatives aux mesures barrières traduites en roumain y ont été remises. Dans le contexte sanitaire actuelle, la problématique de l'accès à l'électricité et à l'eau potable est encore plus prégnante.

-**pour la mobilisation de la réserve civique** : l'appui des bénévoles sera essentiel pour permettre de déployer encore plus cette chaîne de solidarité. Afin de limiter l'impact social de la crise sanitaire et de garantir la continuité des actions vitales pour les personnes les plus vulnérables, la plateforme nationale **jeveuxaider.gouv.fr** a été lancée au niveau national.

Elle permet de mettre en relation des personnes morales de droit public ou des organismes sans but lucratif ayant identifié un besoin en renfort de bénévoles et des citoyens qui souhaitent contribuer à l'effort de solidarité nationale.

Les missions doivent relever de l'une des 4 missions identifiées comme prioritaires au niveau national: aide alimentaire et d'urgence, la garde exceptionnelle d'enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide sociale à l'Enfance, le lien avec les personnes fragiles isolées ou encore la solidarité de proximité. Les missions doivent se réaliser dans le respect absolu des règles de sécurité sanitaire. Toutes les informations sont à retrouver sur le site <http://jeveuxaider.gouv.fr/>. Pour toute question relative à la réserve civique, vous pouvez écrire à l'adresse : [ddcs-reservecivique@var.gouv.fr](mailto:ddcs-reservecivique@var.gouv.fr). Une communication via courriel a été adressée aux réseaux associatifs varois et aux collectivités territoriales tandis qu'une identification des besoins des associations auprès des plus démunies est recensée

par téléphone. Un relai de l'information est assuré via les réseaux sociaux locaux (compte twitter du préfet du Var : @Prefet83).

**-pour les demandeurs d'asile** : la DDCS en lien avec l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), poursuit le travail de coordination du dispositif d'asile dans l'objectif de potentialiser les capacités d'hébergement pour les familles demandeuses d'asile.

**- pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** : un lien est assuré avec les associations et l'ensemble des partenaires locaux (CCAS, bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, etc.) qui interviennent dans les quartiers pour assurer une veille sociale auprès des habitants les plus âgés, handicapés, isolés afin de maintenir le lien et identifier les situations préoccupantes (problèmes de ravitaillement, de mobilité, de santé), trouver des solutions innovantes d'activités à réaliser à domicile (cours de sport et de cuisine en ligne), garder le lien avec les familles et les enfants pour les accompagner dans la continuité éducative suite à la fermeture des établissements scolaires, apporter un soutien psychologique pour apaiser les tensions et répondre aux inquiétudes liées au contexte actuel.

**- les personnes bénéficiant d'une protection judiciaire** : les services et mandataires individuels à la protection des majeurs agréés par la DCCS continuent à exercer leurs missions auprès des personnes sous tutelle, curatelle, ou sauvegarde de justice.

Malgré le confinement qui s'impose à tous, et qui suppose de limiter aux urgences les rencontres physiques, diverses solutions telles le contact téléphonique ou via mail leur permettent d'assurer leurs missions d'aide à la gestion des actes de vie courante en distanciel. Leur relais principal auprès des personnes protégées reste cependant les intervenants sociaux et paramédicaux à domicile. Les premiers jours de confinement ont été consacrés à la recherche des solutions d'approvisionnement alimentaire pour les personnes parfois limitées dans leurs déplacements et leurs moyens de paiement.